

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 240

2 février 2006

SOMMAIRE

AB Laser, S.à r.l., Luxembourg	11520	Leofin Luxembourg S.A., Luxembourg	11494
ABC Container, G.m.b.H., Mertert	11474	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	11481
AEM Luxembourg S.A., Mersch	11487	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	11482
Aletti International S.A., Luxembourg	11474	M.F.P.H., Merchant Financial Participations Holding S.A., Luxembourg	11501
Amalthea S.A., Luxembourg	11518	M.F.P.H., Merchant Financial Participations Holding S.A., Luxembourg	11503
Amalthea S.A., Luxembourg	11518	Navidad Investments S.A., Luxembourg	11503
Apollo Portland EU II, S.à r.l., Luxembourg	11494	New RIH Holdings S.A., Luxembourg	11513
Autogrill Overseas S.A., Luxembourg	11519	Orion Participations S.A., Luxembourg	11474
Besima S.A., Luxembourg	11479	Paragon Project Management and Consulting S.A., Luxembourg	11520
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	11511	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Luxembourg	11498
Castle Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	11474	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Luxembourg	11499
Castle Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	11475	Richemont Finance S.A., Luxembourg	11518
Compagnie des Mines et Métaux S.A., Luxembourg	11500	Richemont Holdings S.A., Luxembourg	11513
Computer Business Center S.A., Luxembourg	11520	Richemont Investments S.A., Luxembourg	11518
Cursa, S.à r.l., Luxembourg	11487	Rural Investment S.A., Luxembourg	11483
Dojolux, S.à r.l., Pommerloch	11511	Rural Investment S.A., Luxembourg	11486
Entreprise Valentin, S.à r.l., Schengen	11476	S.C.I. Vinchigny, Mamer	11513
Eurotrust Corporate Services S.A., Luxembourg	11501	Schneiders Finance S.A., Echternach	11520
Exim, S.à r.l., Luxembourg	11519	Sealed Air Luxembourg S.C.A., Luxembourg	11479
Fimassi Holding S.A., Luxembourg	11487	Sial Marketing, S.à r.l., Luxembourg	11501
FNSA Holding S.A., Luxembourg	11513	Singer S.A., Succursale de Futura France S.A., Howald	11519
Franco Megissi S.A., Luxembourg	11520	Thander S.A., Luxembourg	11479
Handelskontor Niederaanven S.A., Niederaanven	11476	United Chemical S.A., Luxembourg	11511
Iberian Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	11487	VDCI S.A., Luxembourg	11518
Ichor Investments S.A., Luxembourg	11519	Vertriebinvestitions-gesellschaft S.A., Luxembourg	11483
Ichor S.A., Luxembourg	11518	Viganeaux S.A., Luxembourg	11511
Ikano Capital S.A., Luxembourg	11500	Vinci Park Services Luxembourg S.A., Luxembourg	11519
Ikano Fund Management S.A., Luxembourg	11501	W.P. Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxembourg	11483
Ikano Holding S.A., Luxembourg	11494		
Ikano Re S.A., Luxembourg	11494		
Ikano S.A., Luxembourg	11500		
Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A., Senningerberg	11500		
Item Lux S.A., Esch-sur-Alzette	11515		
Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	11479		

ORION PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.588.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour *ORION PARTICIPATIONS S.A.*

Signature

(089648.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ALETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.165.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

N. Schaeffer / M. Colucci

Administrateur / Administrateur

(089669.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ABC CONTAINER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, port de Mertert.
R. C. Luxembourg B 69.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(089699.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

**CASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.484.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CASTLE INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 40.484, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 468 du 16 octobre 1992.

Les statuts ont été modifiés par des décisions du conseil d'administration prises dans sa réunion du 3 mai 1999 et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 593 du 2 août 1999.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social en celui d'une société de participations financières avec effet au 1^{er} janvier 2005 et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding à l'article 15 des statuts.

3. Démission du commissaire aux comptes actuel, PANNELL KERR FORSTER LTD. Décharge à lui donner.

4. Nomination de M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au poste de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société holding en celui d'une société de participations financières pleinement imposable, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2005.

En conséquence, les articles 1 et 2 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CASTLE INVESTMENTS S.A.»

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

A l'article 15 des statuts la référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

En conséquence, l'article 15 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

La démission de PANNELL KERR FORSTER LTD. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010:

- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Bauchel, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(095044.3/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

CASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 40.484.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1706 du 19 octobre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(095045.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

11476

ENTREPRISE VALENTIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 90.754.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(089700.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

**HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A., Société Anonyme,
(anc. MARGINATA S.A.).**

Registered office: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R. C. Luxembourg B 101.875.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company MARGINATA S.A., having its registered office at L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated on 24 September 2004, number 954.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the section B and the number 101.875.

The extraordinary general meeting is opened at 04.30 p.m. by Mr Dr Karsten Behlke, lawyer, residing in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Strasse 50.

The extraordinary general meeting appoints Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg, as secretary.

The meeting appoints as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting. Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed ne varietur by the present shareholder and the proxy holder representing the represented shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

1. According to the attendance list, all the one thousand two hundred and forty (1,240) shares representing the full amount of the corporate capital are present or validly represented at the meeting.

The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the name of the Company from MARGINATA S.A. to HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A. and Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

2.- Transfer of the registered office of the company from L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch to L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht 7 and Amendment of the first paragraph of article 2.

3.- Acceptance of the resignations of Mr Kristian Groke, KINGFISHER SERVICES S.A. and AURIGA S.A., from their functions of directors of the Company - Discharge to be granted to the resigning directors.

4.- Appointment of Mr Dr Karsten Behlke, Mrs Walburgi Fürst and Mr Ralph Herber as new directors of the Company.

5.- Miscellaneous.

The statement of the President is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the items on the agenda.

Resolutions

The meeting considers the items on its agenda and, after having deliberated, has approved unanimously, the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to change the name of the Company from MARGINATA S.A. to HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.

Consequently, the first article of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

«There is established hereby a public limited company («société anonyme») under the name of HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.»

Second resolution

The shareholders' meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch to L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht 7.

Consequently, the first paragraph of the second article of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

«The registered office of the company is situated in Niederanven».

Third resolution

The shareholders' meeting decides to accept the resignations of Mr Kristian Groke, KINGFISHER SERVICES S.A. and AURIGA S.A., from their functions of directors of the Company and to give them full discharge for the performance of their mandate from the date of their respective appointment until today.

Mr Kristian Groke gives also his resignation as managing director of the company.

Fourth resolution

The shareholders' meeting decides to appoint as new directors of the Company for a period of six years, until the ordinary general meeting of 2011:

- Mr Dr Karsten Behlke, lawyer, born in Worms (Germany), on 20 February 1969, residing in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Strasse, 50, Chairman of the Board;

- Mrs Walburgi Fürst, MBA, born in Völklingen (Germany), on 10 August 1952, residing in D-54329 Konz, Ringstrasse, 19;

- Mr Ralph Herber, lawyer, born in Merzig (Germany), on 16 March 1968, residing in D-54329 Konz, Konstantin-strasse, 52b.

Fifth resolution

Exceptionally, the shareholders' meeting decides to appoint the Dr Karsten Behlke, prenamed, as first day-to-day business manager of the corporation in charge with the daily management of the business of the Company and its representation in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

Sixth resolution

The shareholders' meeting decides to cancel the two first sentences repeated by mistake in article 2 in the English version of the articles of association.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brings the meeting to a close.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MARGINATA S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, ci-après «la Société», constituée par un acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 24 septembre 2004, numéro 954.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 101.875.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16 heures 30 par Dr Karsten Behlke, avocat, demeurant à 0-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Strasse 50 agissant comme président et désignant Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise ensemble avec le présent acte et les procurations aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Conformément à la liste de présence, toutes les mille deux cent quarante (1.240) actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la Société de MARGINATA S.A. en HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2.- Transfert du siège social de L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht 7 et modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société.

3.- Acceptation des démissions de Monsieur Kristian Groke, de la société KINGFISHER SERVICES S.A. et de la société AURIGA S.A., de leurs fonctions d'administrateurs de la Société - Décharge à donner aux administrateurs démissionnaires.

4.- Nomination de Monsieur Dr Karsten Behlke, Madame Walburgi Fürst et Monsieur Ralph Herber comme nouveaux administrateurs de la Société.

5.- Divers.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination de la Société de MARGINATA S.A. en HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.

Par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.»

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht 7.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le siège de la société est établi à Niederanven.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter les démissions de Monsieur Kristian Groke, de la société KINGFISHER SERVICES S.A. et de la société AURIGA S.A., de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, et de leur donner entière décharge pour l'exécution de leurs mandats depuis leurs dates de nomination respectives jusqu'à ce jour.

Monsieur Kristian Groke démissionne également en tant qu'administrateur délégué.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

- Monsieur Dr Karsten Behlke, avocat, né à Worms (Allemagne), le 20 février 1969, demeurant à D-54292 Trèves, Peter-Friedhofen-Strasse, 50, président du conseil d'administration;

- Madame Walburgi Fürst, MBA, née à Völklingen (Allemagne), le 10 août 1952, demeurant à D-54329 Konz, Ringsstrasse, 19;

- Monsieur Ralph Herber, avocat, né à Merzig (Allemagne), le 16 mars 1968, demeurant à D-54329 Konz, Konstantinstrasse, 52b.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Dr Karsten Behlke, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la Société et de sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer les deux premières phrases de l'article deux de la version anglaise des statuts répétées par erreur.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte 7 est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: K. Behlke, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 149S, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(095396.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

THANDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.464.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

THANDER S.A.

Signature

(089751.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

BESIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.221.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BESIMA S.A.

Signature

(089753.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.127.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG)

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(089763.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Share capital: EUR 166.950.000.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.671.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of November 5, 2002, published in the Mémorial. C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of December 3, 2002 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 89.671. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed dated 27 November 2003, published on January 16, 2004 in the Mémorial C n° 64.

The meeting is declared open with Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Transfer of the registered office from Munsbach, municipality of Schuttrange to 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-City.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office from Munsbach, municipality of Schuttrange to 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-City.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article two of the articles of incorporation of the Company, as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

There being no other business, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 3 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 89.671. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 27 novembre 2003, publiés le 16 janvier 2004 au Mémorial C numéro 64.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Munsbach, commune de Schuttrange au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-Ville.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de Munsbach, commune de Schuttrange au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-Ville.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article deux des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(094490.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under number 32897, represented by Ms Sandra Collins (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on 24 October 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 18 October 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 29,305,000.- (twenty-nine million three hundred and five thousand Euro) by an amount of EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 29,322,500.- (twenty-nine million three hundred twenty-two thousand and five hundred Euro) by the issuance of 140 (one hundred and forty) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 107.30 (one hundred seven Euro and thirty cent).

All the 140 (one hundred and forty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 17,607.30 (seventeen thousand and six hundred seven Euro and thirty cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 234,580 (two hundred thirty-four thousand five hundred eighty) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 29,322,500.- (twenty-nine million three hundred twenty-two thousand and five hundred Euro) represented by 234,580 (two hundred thirty-four thousand five hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mlle Sandra Collins (l'Associée Unique),

ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 24 octobre 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 18 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 29.305.000,- (vingt-neuf millions trois cent cinq mille euros) par un montant de EUR 17.500,- (dix-sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 29.322.500,- (vingt-neuf millions trois cent vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 140 (cent quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 107,30 (cent sept euros et trente cents).

Toutes les 140 (cent quarante) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de 17.607,30 (dix-sept mille six cent sept euros et trente cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associé Unique détient la totalité des 234.580 (deux cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingts) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 29.322.500,- (vingt-neuf millions trois cent vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 234.580 (deux cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 1, case 8. – Reçu 176,07 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(095046.3/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(095047.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 24.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(089764.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

**W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.090.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(089765.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

RURAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 101.304.

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée RURAL INVESTMENT S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B n° 101.304,

constituée suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 39.722, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 12 septembre 2005, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 9.524.427 (neuf millions cinq cent vingt-quatre mille quatre cent vingt-sept) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 3,130,874.00 (three million one hundred thirty thousand eight hundred seventy-four Euro), in order to raise it from its present amount of EUR 19,048,854.00 (nineteen million forty-eight thousand eight hundred fifty-four Euro), to EUR 22,179,728.00 (twenty-two million one hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty-eight Euro) by the creation of 1,565,437 (one million five hundred sixty-five thousand four hundred thirty-seven) new shares with a par value of 2.00 (two Euro) each.

2. Subscription and full payment of the:

- 1,565,437 (one million five hundred sixty-five thousand four hundred thirty-seven) new shares by ENZO ANTONIO BELLAVITIS BLLNTN47L29 F205R, with address in Milan;
by means of contribution in kind of numerous lands and buildings located in Noviglio (Italy), everything basing on an audit report of a «réviseur d'entreprises».

3. Release of the subscription right of the shareholders in relation with the present capital increase, on the basis of a Board of Directors' report, established pursuant to art. 32.3(5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies.

4. Subsequent amendment of article 5 of the bylaws.

5. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 3.130.874 (trois millions cent trente mille huit cent soixante-quatorze euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 19.048.854 (dix-neuf millions quarante-huit mille huit cent cinquante-quatre euros) à EUR 22.179.728 (vingt-deux millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros),

par la création et l'émission de 1.565.437 (un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire au pair et à libérer entièrement par un nouveau souscripteur par un apport autre qu'en numéraire, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription

Est alors intervenu Monsieur Marco Sterzi, conseil économique demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de M. Enzo Antonio Bellavitis, né le 29 juillet 1947 à Milan (I), demeurant à I-Milano, 12, Via Ravizzo,

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société RURAL INVESTMENT S.A.,

et a déclaré vouloir souscrire, au nom de son mandant, au pair, aux 1.565.437 (un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, et les libérer par des apports autre qu'en numéraire, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1.565.437 (un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent trente-sept) actions nouvelles pour Monsieur Enzo Antonio Bellavitis, précité,

lequel a libéré intégralement la souscription totale des 1.565.437 (un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, moyennant l'apport en pleine propriété de divers terrains sis dans la commune de Noviglio, inscrits au cadastre comme suit:

In Comune di Noviglio, complesso immobiliare costituito da appezzamenti di terreni censiti nel N.C.T. di detto Comune come segue:

Foglio 4

- mappale 128 di ettari 00 are 06 centiare 50, Rd.euro 5,81 Ra.euro 6,21;
- mappale 129 di ettari 00 are 01 centiare 30, Rd.euro 1,16 Ra.euro 1,24;
- mappale 130 di ettari 00 are 06 centiare 90, Rd.euro 6,16 Ra.euro 6,59;
- mappale 131 di ettari 00 are 01 centiare 50, Rd.euro 1,34 Ra.euro 1,43;
- mappale 132 di ettari 00 are 00 centiare 20, Rd.euro 0,18 Ra.euro 0,19;
- mappale 123 di ettari 00 are 04 centiare 50, Rd.euro 4,02 Ra.euro 4,30;
- mappale 118 di ettari 00 are 07 centiare 30, Rd.euro 6,52 Ra.euro 6,97;
- mappale 119 di ettari 00 are 06 centiare 60, Rd.euro 5,90 Ra.euro 6,31;
- mappale 120 di ettari 00 are 00 centiare 39, Rd.euro 0,35 Ra.euro 0,37;
- mappale 121 di ettari 00 are 15 centiare 90, Rd.euro 14,21 Ra.euro 15,19;
- mappale 122 di ettari 00 are 03 centiare 80, Rd.euro 3,40 Ra.euro 3,63;
- mappale 23 di ettari 03 are 79 centiare 20, Rd.euro 338,80 Ra.euro 362,30;
- mappale 24 di ettari 05 are 22 centiare 10, Rd.euro 466,48 Ra.euro 498,84;
- mappale 46 di ettari 04 are 03 centiare 01, Rd.euro 360,08 Ra.euro 385,05;
- mappale 50 di ettari 00 are 01 centiare 60, Rd.euro 0,41 Ra.euro 0,05;
- mappale 48 di ettari 04 are 78 centiare 40, Rd.euro 427,44 Ra.euro 457,09;

Foglio 5

- mappale 91 di ettari 00 are 00 centiare 41, Rd.euro 0,37 Ra.euro 0,39;
- mappale 21 di ettari 02 are 45 centiare 30, Rd.euro 219,17 Ra.euro 234,37;
- mappale 24 di ettari 00 are 05 centiare 50, Rd.euro 1,42 Ra.euro 0,17;
- mappale 28 di ettari 00 are 04 centiare 30, Rd.euro 1,11 Ra.euro 0,13;
- mappale 29 di ettari 01 are 75 centiare 20, Rd.euro 114,01 Ra.euro 162,87;
- mappale 30 di ettari 02 are 31 centiare 80, Rd.euro 150,84 Ra.euro 215,49;
- mappale 31 di ettari 03 are 67 centiare 79, Rd.euro 328,61 Ra.euro 351,40;

- mappale 33 di ettari 00 are 60 centiare 50, fabb rurale;
- mappale 34 di ettari 00 are 20 centiare 80, Rd.euro 18,58 Ra.euro 19,87;
- mappale 36 di ettari 00 are 02 centiare 50, Rd.euro 0,52 Ra.euro 0,08;
- mappale 40 di ettari 00 are 09 centiare 60, Rd.fabb rurale;
- mappale 41 di ettari 00 are 10 centiare 40, Rd.euro 6,77 Ra.euro 9,67;
- mappale 42 di ettari 00 are 02 centiare 40, Rd.fabb rurale;
- mappale 43 di ettari 00 are 13 centiare 80, Rd.euro 12,33 Ra.euro 13,19;
- mappale 44 di ettari 00 are 81 centiare 80, Rd.euro 53,23 Ra.euro 76,04;
- mappale 45 di ettari 01 are 18 centiare 60, Rd.euro 105,97 Ra.euro 113,32;
- mappale 59 di ettari 01 are 37 centiare 70, Rd.euro 123,03 Ra.euro 131,56;
- mappale 61 di ettari 00 are 02 centiare 20, Rd.fabb rurale;
- mappale 62 di ettari 00 are 01 centiare 40, Rd. fabb rurale;
- mappale 63 di ettari 00 are 03 centiare 20, Rd. fabb rurale;
- mappale 64 di ettari 00 are 00 centiare 30, Rd. fabb rurale;
- mappale 65 di ettari 00 are 05 centiare 90, Rd.euro 1,52 Ra.euro 0,18;
- mappale 66 di ettari 00 are 00 centiare 29, Rd. fabb rurale;
- mappale 67 di ettari 00 are 02 centiare 40, Rd. fabb rurale;
- mappale 68 di ettari 00 are 01 centiare 40, Rd. fabb rurale;
- mappale 69 di ettari 00 are 18 centiare 60, Rd. fabb rurale;
- mappale 76 di ettari 00 are 01 centiare 20, Rd. fabb rurale;
- mappale 77 di ettari 00 are 02 centiare 00, Rd. fabb rurale;

Foglio 8

- mappale 7 di ettari 04 are 73 centiare 40, Rd.euro 422,97 Ra.euro 452,31;
- mappale 8 di ettari 02 are 96 centiare 20, Rd.euro 264,65 Ra.euro 283,00;
- mappale 60 di ettari 00 are 07 centiare 10, Rd.euro 1,47 Ra.euro 0,22;
- mappale 61 di ettari 09 are 92 centiare 20, Rd.euro 886,50 Ra.euro 947,99;
- mappale 62 di ettari 03 are 29 centiare 70, Rd.euro 226,47 Ra.euro 255,41;
- mappale 70 di ettari 00 are 71 centiare 90, Rd.euro 64,24 Ra.euro 68,70;
- mappale 395 di ettari 01 are 48 centiare 51, Rd.euro 102,01 Ra.euro 115,05;

Foglio 9

- mappale 18 di ettari 00 are 04 centiare 00, Rd.euro 1,03 Ra.euro 0,12.

Ai sensi e per gli effetti dell'art. 30 secondo comma del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, la parte conferente presenta certificato di destinazione urbanistica relative ai terreni in contratto rilasciato dal Comune di Noviglio in date 7 luglio 2005.

Origine de propriété

Les susdites parcelles cadastrales appartiennent à l'apporteur suivant acte reçu par le notaire Belasio de Saronno, le 5 septembre 1968, acte n° 33914 de son répertoire, enregistré le 19 septembre 1968 sous le numéro 5540, volume 129, trascrit à Pavia, le 3 octobre 1968, sous les nn° 5728/4610.

L'apport prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs,

plus particulièrement au sujet des servitudes, le nouveau propriétaire souffrira celles existant:

a) en faveur de AGIP S.p.A, ayant son siège social à Milan, grevant tous les terrains apportés, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Pasquale Lebano de S. Angelo Lodigiano en date du 17 juin 1987, numéro 114123 de son répertoire, acte trascrit à Pavia, le 9 juillet 1987 numéros 7390/5233;

b) en faveur de ENEL S.p.A., trascrite à Pavia, le 18 avril 1991, numéros 4535/3605, grevant les terrains foglio 9 mappale 18, foglio 8 mappale 7, 61, 62, 15 et 8.

c. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

e. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

Déclaration

Aux fins de satisfaire aux prescriptions légales italiennes, l'apporteur des susdits immeubles, déclare en outre renoncer à tous droits d'hypothèque légale leur revenant conformément aux dispositions de l'article 2817 du code civil italien.

Evaluation

Les terrains apportés ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 22 septembre 2005,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 1.565.437 actions d'une valeur nominale de EUR 2 chacune de RURAL INVESTMENT S.A. à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur, incluant le rapport de l'expert industriel en construction Mauro de Sterlich de Milan, ainsi que les déclarations du notaire Alessandra Zizanovich de Milan, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qu'ils ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, et qu'ils acceptent que l'augmentation soit souscrite par le susdit souscripteur et soit libérée par ce dernier par un apport autre qu'en numéraire plus amplement renseigné ci-dessus, vu qu'il s'agit d'une augmentation autre qu'en numéraire,

que de plus et pour autant que de besoin, l'assemblée a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

que de plus, les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant des souscripteurs, lesquelles renonciations resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 22.179.728 (vingt-deux millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros), représenté par 11.089.864 (onze millions quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) par action.»

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 45.000.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Demarinis, G. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 6. – Reçu 31.308,74 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

J. Delvaux.

(095150.3/208/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

RURAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 101.304.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 octobre 2005, actée sous le n° 597 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(095151.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.940.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(089767.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée J.W. Leonard.
R. C. Luxembourg B 52.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J.-P. Fuchs

Fondé de Pouvoir

(089769.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(089775.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

CURSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.404.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name CURSA, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or

any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination CURSA, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, de leur rémunération et de la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 95, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 octobre 2005.

P. Bettingen.

(094738.3/202/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.512.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(089778.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

IKANO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 22.380.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Schlawitz

Administrateur

(089779.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

IKANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 87.843.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund

Administrateur

(089785.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

APOLLO PORTLAND EU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,400.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 108.193.

In the year two thousand and five, on the nineteenth of August, at ten o'clock a.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company, APOLLO PORTLAND EU II, S.à r.l., having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 108.193, incorporated pursuant to a deed drawn by the Luxembourg Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 12 May 2005, with a share capital of EUR 12,400 and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the date of incorporation.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer, Rachel Uhl, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the one hundred (100) shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the Shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. To reduce the nominal value of the shares representing the share capital of the Company from one hundred and twenty-four Euro (EUR 124.-) to twenty-five Euro (EUR 25.-) and consequently to replace the one hundred (100) existing shares of a nominal value of one hundred and twenty-four (EUR 124.-) each into four hundred and ninety-six (496) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be allocated as follows:

(a) Three hundred and sixty-two (362) shares to APOLLO USLP SICAR, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.226, whose articles of association have been published in the Mémorial C under number 395, dated 29 April 2005, page 18932 («APOLLO USLP SICAR»);

(b) Eighty-five (85) shares to APOLLO ELP SICAR, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.240, whose articles of association have been published in the Mémorial C under number 395, dated 29 April 2005, page 18914 («APOLLO ELP SICAR»);

(c) Forty-nine (49) shares to GRIMSBY INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.093 («GRIMSBY»);

2. To amend the article 6 of the Articles regarding the share capital of the Company, which shall read now as follows:

«The capital is set at twelve thousand and four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred and ninety-six (496) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»;

3. To approve the entry of:

(a) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., a limited partnership formed under the laws of Delaware, having its statutory office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Trade Register of Delaware under number 3775154, as new shareholder of the Company (the «New Shareholder 1»); and

(b) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its statutory office at 88, Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom and registered with the Trade Register of London under number LP009874, as new shareholder of the Company (the «New Shareholder 2» together with the New Shareholder 1 referred to as the «New Shareholders»);

4. To approve the transfer of three hundred and sixty-two (362) shares (parts sociales) from APOLLO USLP SICAR to the New Shareholder 1;

5. To approve the transfer of eighty-five (85) shares (parts sociales) from APOLLO ELP SICAR to the New Shareholder 2;

6. To acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation by Mr Richard James, with professional address at 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA, United Kingdom, from his mandate as manager of the Company and to give full discharge to him of its duties as manager of the Company;

7. To appoint Mr Robert Neale residing at Na Markvarte 16, Prague 6, 16000 Czech Republic, as new manager of the Company in replacement of Mr Richard James, pre-named (the «New Manager»);

8. To set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period;

9. To confirm the composition of the Board of Managers following the above resolutions;

10. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares representing the share capital of the Company from one hundred and twenty-four Euro (EUR 124.-) to twenty-five Euro (EUR 25.-) and consequently to replace the one hundred (100) existing shares of a nominal value of one hundred and twenty-four (EUR 124.-) each into four hundred and ninety-six (496) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be allocated as follows:

(a) Three hundred and sixty-two (362) shares to APOLLO USLP SICAR;

(b) Eighty-five (85) shares to APOLLO ELP SICAR;

(c) Forty-nine (49) shares to GRIMSBY.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the article 6 of the Articles regarding the share capital of the Company, which shall read now as follows:

«The capital is set at twelve thousand and four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred and ninety-six (496) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The Shareholders resolve, in compliance with Article 189 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies as amended from time to time, to approve the entry of the New Shareholders as shareholders of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve, consequently to the previous resolutions, the transfer of three hundred and sixty-two (362) shares (parts sociales) from APOLLO USLP SICAR, to the New Shareholder 1.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to approve, consequently to the first, second and third resolutions, the transfer of eighty-five (85) shares (parts sociales) from APOLLO ELP SICAR to the New Shareholder 2.

Sixth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of Mr Richard James, pre-named, from his mandate as manager of the Company.

The shareholders hereby also grant full discharge to Mr Richard James for his duties as manager of the Company.

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Robert Neale, pre-named, as New Manager.

The New Manager declares to accept his mandate.

Eighth resolution

The shareholders resolve to set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period.

Ninth resolution

The shareholders resolve to confirm that the Board of Managers of the Company, following the here-above resolutions, is constituted by:

- Mr John Ruane;
- Mrs Anne Delord;
- Mr Robert Neale.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août, à dix heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée APOLLO PORTLAND EU II, S.à r.l., ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.193, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, précité, le 12 mai 2005, ayant un capital social de 12.400 EUR dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, prénommée.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduire la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-) et par conséquent, remplacer les cents actions existantes d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune en quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles sont réparties comme suit:

(a) Trois cent soixante-deux (362) parts sociales à APOLLO USLP SICAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.226, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 395, daté du 29 avril 2005, page 18932 («APOLLO USLP SICAR»);

(b) Quatre-vingt-cinq (85) parts sociales à APOLLO ELP SICAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.240, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 395, daté du 29 avril 2005, page 18914 («APOLLO ELP SICAR»);

(c) Quarante-neuf (49) parts sociales à GRIMSBY INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95.093 («GRIMSBY»);

2. Modifier l'article 6 des Statuts relatif au capital social de la Société qui désormais a la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

3. Approuver comme nouvel associé de la Société l'entrée de:

(a) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., une association limitée constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et inscrite auprès du registre de commerce de Delaware sous le numéro 3775154 (le «Nouvel Associé 1»); et

(b) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., une association limitée constituée sous le droit d'Angleterre et de Wales, ayant son siège sociale à 88, Wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni et inscrite auprès du registre de commerce de Londres sous le numéro LP009874 (le «Nouvel Associé 2» défini ensemble avec le Nouvel Associé 1 comme les «Nouveaux Associés»);

4. Approuver le transfert de trois cent soixante-deux (362) parts sociales de APOLLO USLP SICAR au Nouvel Associé 1;

5. Approuver le transfert de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de APOLLO ELP SICAR au Nouvel Associé 2;

6. Accuser réception et accepter, avec effet immédiat, la démission de Mr Richard James, ayant son adresse professionnelle au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres, SW1X 9BA, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société;

7. Nommer M. Robert Neale, demeurant à Na Markvarte 16, Prague 6, 16000 Czech Republic comme nouveau gérant de la Société en remplacement de M. Richard James, prénommé (le «Nouvel Gérant»);

8. Fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une période indéterminée;

9. Confirmer, à la suite des résolutions ci-dessus, la composition du Conseil de Gérance;

10. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Résolutions

Première résolution

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-) et par conséquent, remplacer les cents actions existantes d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune en quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles sont réparties comme suit:

(a) Trois cent soixante-deux (362) parts sociales à APOLLO USLP SICAR;

(b) Quatre-vingt-cinq (85) parts sociales à APOLLO ELP SICAR;

(c) Quarante-neuf (49) parts sociales à GRIMSBY.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts relatif au capital social de la Société qui désormais a la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, d'approuver l'entrée des Nouveaux Associés comme associé de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver, conséquemment aux résolutions précédentes, le transfert de trois cent soixante-deux (362) parts sociales de APOLLO USLP SICAR au Nouvel Associé 1.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver, conséquemment aux première, deuxième et troisième résolutions, le transfert de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de APOLLO ELP SICAR au Nouvel Associé 2.

Sixième résolution

Les Associés accusent réception et acceptent, avec effet immédiat, la démission de M. Richard James, prénommé, de son mandat de gérant de la Société.

Les Associés donnent décharge pleine et entière à M. Richard James pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer M. Robert Neale, prénommé, comme Nouveau Gérant.

Le Nouveau Gérant déclare accepter son mandat.

Huitième résolution

Les Associés décident de fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une période indéterminée.

Neuvième résolution

Les Associés décident de confirmer que, à la suite des résolutions ci-dessus, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. John Ruane;
- Mme Anne Delord;
- M. Robert Neale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(094562.3/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

**PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROPERTY TRUST BERLIN 2, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.965.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, with registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 109.812,

represented by Mrs Audrey Scarpa, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 October 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 2, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 110.965 and incorporated following a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, not yet published in the Mémorial C, (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company into PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company to PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend the articles of incorporation of the Company and notably to amend the third paragraph of article 1 which shall forthwith have the following wording:

«**Art. 1. Form, Name (third paragraph).** The Company will exist under the name of PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.».

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812,

représentée aux fins des présentes par Mme Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 octobre 2005.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 2, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.965 et constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date 29 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.
2. Modification du troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au point 1.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier les statuts de la Société et notamment de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme, dénomination (troisième alinéa).** La Société adopte la dénomination PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

G. Lecuit.

(095039.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

**PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROPERTY TRUST BERLIN 2, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

G. Lecuit.

(095040.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

IKANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 87.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund
Administrateur

(089788.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

IKANO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 65.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Jensen
Administrateur

(089789.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 6.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Håkansson
Administrateur

(089794.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 67.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2004

- L'Assemblée ratifie la nomination par cooptation aux fonctions d'administrateur en date du 16 avril 2004 de Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg, en remplacement de M. Paul Albrecht, administrateur démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

Administrateurs:

- Monsieur Jean-Pierre Fruit, consultant. Villeneuve d'Ascq (F), Président du Conseil,
- Monsieur Thierry Schmit, employé privé. Senningerberg,
- Mademoiselle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE., Luxembourg.

Pour INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A.

L'Agent Domiciliaire

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090026.3/032/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

IKANO FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 66.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Branner

Administrateur

(089796.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SIAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 59.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la Gérance

Signature

(089797.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

EUROTRUST CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pou le Conseil d'Administration

Signature

(089809.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

M.F.P.H., MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.177.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., en abrégé M.F.P.H. S.A., ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, R.C. Luxembourg section B numéro 32.177, constituée suivant acte reçu le 17 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 114 du 7 avril 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Lanners, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur John Weber, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriaan De Feijter, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.914.000,- (deux millions neuf cent quatorze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 744.000,- (sept cent quarante-quatre mille euros) à EUR 3.658.000,- (trois millions six cent cinquante-huit mille euros) par l'émission de 11.750 (onze mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune:

- par incorporation au capital de résultats reportés pour un montant de EUR 2.065.830,71 (deux millions soixante-cinq mille huit cent trente euros soixante et onze cents);
- par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 848.169,29 (huit cent quarante-huit mille cent soixante-neuf euros vingt-neuf cents).

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.914.000,- (deux millions neuf cent quatorze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 744.000,- (sept cent quarante-quatre mille euros) à EUR 3.658.000,- (trois millions six cent cinquante-huit mille euros) par l'émission de 11.750 (onze mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune:

- par incorporation au capital de résultats reportés pour un montant de EUR 2.065.830,71 (deux millions soixante-cinq mille huit cent trente euros soixante et onze cents);
- par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 848.169,29 (huit cent quarante-huit mille cent soixante-neuf euros vingt-neuf cents).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 11.750 (onze mille sept cent cinquante) actions nouvelles les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires actuels, lesquels ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement:

- par incorporation au capital de résultats reportés pour un montant de EUR 2.065.830,71 (deux millions soixante-cinq mille huit cent trente euros soixante et onze cents); et
- par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 848.169,29 (huit cent quarante-huit mille cent soixante-neuf euros vingt-neuf cents), et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signé: Aniel Gallo».

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The corporate capital is set at EUR 3,658,000.- (three million six hundred fifty-eight thousand Euro) divided into 14,750 (fourteen thousand seven hundred and fifty) shares having a par value of EUR 248.- (two hundred forty-eight Euro) each.»

Version française:

«Le capital social est fixé à EUR 3.658.000,- (trois millions six cent cinquante-huit mille euros), divisé en 14.150 (quatorze mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Lanners, J. Weber, A. De Feijter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 70, case 2. – Reçu 8.481,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094572.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

M.F.P.H., MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.177.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094573.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

NAVIDAD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.218.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of April.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 5.524, represented by Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Ecoreal S.A., with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 38.875, represented by Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties are the sole shareholders of the company NAVIDAD INVESTMENTS S.A., a limited liability partnership incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg, number B 106.218, representing the whole corporate capital and decide to be constituted for the present extraordinary shareholders' meeting.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to reduce the nominal value of the company's shares from one thousand Euro (1,000.- EUR) to one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), so that the capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) ordinary shares of 1.25 EUR each;

2. Decision to create within the company's authorised capital two different classes of shares, all with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, with one class representing the ordinary shares (the «Ordinary Shares») and the other class representing the non-voting preference shares (the «Preference Shares»);

3. Decision to amend article 5 of the company's by-laws in order to reflect points 1 and 2 above;

4. Decision to include a new article 6 in Title II and re-name Title II «Capital, shares and Bonds» in order to authorize the issuance of bonds by the company through a decision of the board of directors;

5. Decision to add a new Title III, including five new articles (new article 7 to 11), in order to include provisions with respect to tag rights;

6. Decision to re-number all the remaining articles of the by-laws following the items 4 and 5 above;

7. Decision to modify the last paragraph of article 8 (14 after renumbering) of the company's by-laws in order to add «(...) and by respecting the distribution order set out in article 16 hereof»;

8. Decision to amend the last paragraph of the article 15 (21 after renumbering) in order to add provisions with respect to the net distributable profit, according to the existence of Ordinary Shares and Preference Shares;

9. Decision to amend article 16 (22 after renumbering) of the company's by-laws in order to add provisions with respect to the priority in the liquidation proceeds distributions between Ordinary and Preference shares;

10. Decision to create two (2) categories of directors and to reorganize the management of the company with respect to (i) convening, quorum and majority requirements for the meetings of the board of directors and (ii) signature powers of the various categories of directors;

11. Decision to modify Article 7, Article 8 and Article 9 (13, 14 and 15 after renumbering) of the company's by-laws in order to reflect the resolution of the point 9 above. A provision in order to allow circular resolutions of the board of directors is also added to Article 8 (14 after renumbering);

12. Decision to acknowledge the resignations of MONTEREY SERVICES S.A. and EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. in their capacity as directors and to grant them discharge for the exercise of their duties until today;

13. Decision to appoint B directors and confirm that subsequently to point 10 above, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A. is A director;

14. Decision to transfer the registered office of the company from 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Then, the shareholders unanimously resolved to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The general meeting decides to decrease the par value of the company's shares from one thousand Euro (1,000.- EUR) to one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) and to increase subsequently the number of shares from thirty-one (31) to twenty-four thousand and eight hundred (24,800) ordinary shares representing the company's current share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR).

Second resolution

The general meeting decides to create within the company's corporate capital two different classes of shares, all with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, with one class representing the ordinary shares (the «Ordinary Shares») and the other class representing the non-voting preference shares (the «Preference Shares»).

Third resolution

To reflect the above resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the company as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «Ordinary Shares»).

The authorized capital of the company is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, divided into:

(1) Four hundred thousand (400,000) Ordinary Shares, and

(2) Four hundred thousand (400,000) non-voting preference shares (herein referred to as the «Preference Shares»).

Each Ordinary Share entitles its owner to one vote, the Preference Shares being non-voting shares and their rights in respect of dividend and liquidation payments are set forth in articles 16 and 17.

The authorized and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed increase the subscribed capital so as to issue, in whole or in part from time to time, further Ordinary and/or Preference Shares, with or without an issue premium as it in its discretion may determine, within the limits of the authorized capital.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The board of directors is authorized to determine the conditions attached to any subscription of Ordinary Shares and Preference Shares from time to time: the board of directors is specifically authorised (i) to make any such issue of shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the respective shares to be issued and (ii) to delegate to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the articles of incorporation will be adapted to this modification.

The shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholders' option.

The shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Fourth resolution

The general meeting decides furthermore to include a new article 6 (and re-number all remaining provisions of the articles of incorporation appropriately) and to amend title II of the articles of incorporation of the company, which should read as follows:

«Title II.- Capital, shares and bonds

(...) **Art. 6** The board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and re-imbursment and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.»

Fifth resolution

The general meeting decides furthermore to include a new title III (and re-number all remaining titles of the articles of incorporation appropriately) which will be composed of 5 new articles (articles 7 to 11), which should read as follows:

«Title III.- Tag rights

Art. 7. If:

1. Any shareholder or shareholders («Selling Shareholder(s)») wish(es) to transfer the entire legal and beneficial interest in any Ordinary Shares to any person; and

2. That transfer would (if registered) result in the transferee («Proposed Transferee») and any person with whom he is acting in concert holding Ordinary Shares then representing not less than 50% of the voting rights attaching to the issued share capital of the Company;

then the Selling Shareholder(s) shall notify the directors in writing of such intended transfer not less than 7 days prior to the date on which such sale is proposed to be made. That notice («Prospective Seller's Notice») shall set out:

- the number of shares which the Selling Shareholder(s) propose(s) to transfer;

- (where the shares are to be transferred solely for a consideration payable in cash, including by means of a loan note) the nature and the amount of the consideration for the acquisition of the shares (expressed as a price per share) or (in any other case, including a case where a choice of consideration is offered) the nature of the consideration payable per share and, in either case, the date on which the consideration would be payable;
- the identity of the Proposed Transferee and (if it is a company) the person(s) believed by the Selling Shareholder(s) to control that company; and
- the date on which the sale is proposed to be made.

Art. 8. The Prospective Seller's Notice shall be accompanied by a written irrevocable offer by the Proposed Transferee to buy all the Ordinary Shares held by all members other than the Selling Shareholder(s), such members being referred to below as «Remaining Shareholders». The price per share offered shall be the same consideration per share as that offered by the Proposed Transferee to the Selling Shareholder(s) and set out in the Prospective Seller's Notice.

Art. 9. The offer referred to in Article 8 shall remain open for acceptance for not less than 7 days after the date of the Prospective Seller's Notice and shall provide for the purchase of any shares to which it relates to be completed at the same time as the purchase of the shares held by the Selling Shareholder(s), which may not be earlier than the first Business Day falling not less than two days after the end of the period for which the offer is open for acceptance. The directors shall send a copy of the Prospective Seller's Notice and a copy of the written irrevocable offer by the Proposed Transferee to each Remaining Shareholder.

Art. 10. Any Remaining Shareholder may, within the period during which the offer referred to in Article 8 remains open for acceptance, notify the Selling Shareholder(s) that it wishes to accept that offer. For the avoidance of doubt, the Proposed Transferee's offer shall not require any Remaining Shareholder to give:

1. Any warranties, representations, indemnities, covenants or other assurances other than those which relate to or are in respect of title to the number of shares to which the Proposed Transferee's offer relates and that Remaining Shareholder's capacity to enter into the relevant agreement for the sale of those shares;
 2. Any restrictive covenants which in any way restrict it from carrying on any business;
- and the aggregate liability of each Remaining Shareholder under any warranties, representations, indemnities, covenants or other assurances it may give shall be limited to the consideration payable by the Proposed Transferee to such Remaining Shareholder for the number of shares to which the Proposed Transferee's offer relates.

Art. 11. If the Proposed Transferee does not, at the time set in its offer for completion of the purchase of the shares, buy the relevant number of shares in respect of which notice has been given by a Remaining Shareholder under Article 8, no Selling Shareholder may sell any of the shares registered in its name to the Proposed Transferee and the directors shall refuse to register any transfer prohibited by this Article.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend the last paragraph of article 8 (14 after renumbering) of the articles of incorporation of the company (all other provisions thereof remaining unchanged) as follows:

«**Art. 14.** (...) The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements and by respecting the distribution order set out in Article 16 hereof.»

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the last paragraph of article 15 (21 after renumbering) of the articles of incorporation of the company (all other provisions thereof remaining unchanged) as follows:

«**Art. 21.** The balance of the net profit may be distributed to the shareholders of the company in compliance with the following order:

- first, a cumulative preference dividend equal to ten per cent (10%) calculated on the aggregate of the par value plus any premium paid up in respect of each Preference Share held by each owner of Preference Shares shall be paid to the owners of Preference Shares in accordance with Article 44 (1) paragraph 2 of the law (as amended) of August 10th, 1915 on commercial companies;
- second, any amount further available for distribution shall be paid pro-rata to the holders of Ordinary and Preference Shares, provided that the proportion of said surplus to be allocated to the holders of Preference Shares shall be calculated with respect to the total subscription price of the Preference Shares (par value plus premium), while the proportion to be allocated to the holders of Ordinary Shares shall be calculated upon the sole par value of the Ordinary Shares.»

Eighth resolution

The general meeting decides to amend article 16 (22 after renumbering) so as to add a second paragraph (the first two paragraphs remaining unchanged), which should read as follows:

«**Art. 22.** (...) The liquidation proceeds shall be distributed by respecting the following priority:

- first, an amount equal to the total investment by each holder of Preference Shares (capital plus premium) shall be paid to all the owners of Preference Shares in accordance with Article 44 (1) paragraph 3 of the law (as amended) of August 10th, 1915 on commercial companies;
- second, an amount equal to the capital held by each holder of Ordinary Shares (par value only) shall be paid to all the owners of Ordinary Shares; and
- finally, any surplus shall be distributed among the shareholders of the company pro-rata to holders of Ordinary Shares and Preference Shares.»

Ninth resolution

The general meeting decides to create two (2) categories of directors and to reorganize the management of the company with respect to (i) convening, quorum and majority requirements for the meetings of the board of directors and (ii) signature powers of the various categories of directors.

Tenth resolution

With a view to reflect the previous resolution the general meeting decides to amend article 6 (12 after renumbering) so as to read:

«**Art. 12.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six (6) years, by a general meeting of shareholders.

The board of directors shall always be composed so that (i) at least one (1) director is appointed by the general meeting of shareholders being nominated by the domiciliation agent of the company (such director being referred to as «A Director») and (ii) per each holder of Ordinary Shares up to two persons are appointed by the general meeting of shareholders from persons nominated by each holder of Ordinary Shares (such director(s) being referred to as «B Director(s)»).

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

The directors may be re-elected or removed at any time by the general meeting of shareholders.»

Eleventh resolution

The general meeting decides furthermore to amend the third and fourth paragraphs of article 7 (13 after renumbering) (the first two paragraphs remaining unchanged) so as to read:

«**Art. 13.** (...) The meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg and are quorate if one (1) A Director and a majority of B Directors are present or represented (a proxy being permitted only between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax). The decisions of the board of directors shall be taken by the majority of the directors present or represented, provided that any such majority includes a majority of B Directors.

Resolutions signed by all the members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.»

Twelfth resolution

The general meeting decides to amend article 9 (15 after renumbering) so as to read:

«**Art. 15.** The company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Director and a majority of B Directors, or by the sole signature of the sole managing director or, in case of more than one (1) managing director, the joint signature of any two (2) managing directors, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 11 hereof.»

Thirteenth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of MONTEREY SERVICES S.A. and of EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. for their duties until today and to grant them discharge accordingly.

Fourteenth resolution

The general meeting decides to appoint until 2010:

- Neill Anthony Gordon Treasure, Chartered Surveyor, born on 27 September 1959 in St Albans, Hertfordshire, British resident, residing at «Greycote», 9 Green Dragon Lane, Flackwell Heath, Bucks, HP10-9JZ;

- Elizabeth Mary Le Poidevin (born Lowe), born on 26 August 1954 in Woking, England, Company Director professionally residing at ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED, La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1BJ; and

- Kailayapillai Ranjan, born on 4 May 1961 in Sri Lanka, chief executive officer, residing at 1 Garden way, Loughton, Essex, IG 10 2sf;

and confirm that upon the modification of article 12, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. is A director.

Fifteenth resolution

The general meeting further decides to transfer the registered office from 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.524, représenté par Cécile Jager, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

2) E COREAL S.A., ayant son siège au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.875, représenté par Cécile Jager, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants sont les associés de NAVIDAD INVESTMENTS S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg, numéro B 106.218, et représentant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire la valeur nominale des actions de la société de mille euros (1.000,- EUR) à un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), de sorte que le capital de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires de 1,25 EUR chacune;

2. Décision de créer, dans le capital autorisé de la société, deux classes d'actions, toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, avec une classe représentant les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et l'autre classe représentant les actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles»);

3. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la société pour refléter les points 1 et 2 ci-dessus mentionnés;

4. Décision d'ajouter un nouvel article 6 dans le titre II et re-nommer le titre II «Capital, actions et obligations» pour autoriser l'émission d'obligations par décision du conseil d'administration;

5. Décision d'ajouter un nouveau titre III, composé de 5 nouveaux articles (nouveaux articles 7 à 11), pour y inclure les dispositions d'une option de vente;

6. Décision de re-numéroter les articles restants des statuts consécutivement aux points 4 et 5 ci-dessus;

7. Décision de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 (14 après renumérotation) des statuts de la société pour y ajouter «et en respectant l'ordre des distributions fixé à l'article 16 ci-après»;

8. Décision de modifier le dernier paragraphe de l'article 15 (21 après renumérotation) pour y ajouter des précisions sur le profit net distribuable en accord avec l'existence d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles;

9. Décision de modifier l'article 16 (22 après renumérotation) des statuts de la société pour y ajouter des dispositions sur l'ordre de priorité des distributions des revenus de liquidation entre les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles;

10. Décision de créer deux (2) catégories d'administrateurs et de réorganiser la gestion de la société concernant (i) la convocation, le quorum et les conditions de majorité des conseils d'administration et (ii) les pouvoirs de signature des différentes catégories d'administrateurs;

11. Décision de modifier les articles 7, 8 et 9 (13, 14, et 15 après renumérotation) des statuts de la société pour refléter le point 9 ci-dessus. Une disposition visant à permettre la prise de décision par le conseil d'administration par des résolutions circulaires est également ajoutée à l'article 8 (14 après renumérotation);

12. Décision d'accepter les démissions de MONTEREY SERVICES S.A. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de leurs mandats d'administrateurs et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour;

13. Décision de nommer des «Administrateurs B» et confirmation du fait qu'UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A. est un «Administrateur A»;

14. Décision de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Alors les associés ont unanimement décidé de prendre les résolutions suivantes, en conformité avec l'agenda:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la société de mille euros (1.000,- EUR) à un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) et d'augmenter en conséquence le nombre d'actions de trente et une (31) à vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires représentant le capital actuel de la société de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de créer, dans le capital autorisé de la société, deux classes d'actions, toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, avec une classe représentant les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et l'autre classe représentant les actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles»).

Troisième résolution

Pour refléter les résolutions précédentes, l'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 5 des articles de la société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 - EUR) chacune (ci-après «Actions Ordinaires»).

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par huit cent mille (800.000) actions ayant valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, divisées en:

- (1) quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires;
- (2) quatre cent mille (400.000) actions préférentielles sans droit de vote (ci-après «Actions Préférentielles»).

Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix, les Actions Préférentielles sont sans droit de vote et leurs droits concernant les paiements de dividendes et produits de liquidation sont précisés dans les articles 16 et 17.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit en émettant, en une ou plusieurs fois, des Actions Ordinaires et/ou des Actions Préférentielles, avec ou sans prime d'émission, comme il le juge utile et à sa discrétion, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

La période pendant laquelle le conseil d'administration dispose de ce pouvoir peut être prolongée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles lorsqu'il le juge utile: le conseil d'administration est spécialement autorisé à (i) procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre et (ii) déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter les présents statuts.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée des associés a décidé d'ajouter un nouvel article 6 (et re-numéroter tous les autres articles des statuts en conséquence) et de modifier le titre II des statuts, qui auront la teneur suivante:

«Titre II.- Capital, actions et obligations

(...) **Art. 6.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre les obligations ordinaires ou convertibles, nominatives ou au porteur, avec n'importe quelle dénomination et payables en toute monnaie.

Toute émission d'obligations convertibles ne peut être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration doit déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions relatives à l'émission de ces obligations.

Un registre des détenteurs d'obligations sera tenu au siège social de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée des associés a décidé d'ajouter un nouveau titre III, composé de cinq (5) articles (articles 7 à 11) (et de re-numéroter les autres titres et articles des statuts en conséquence), dont la teneur est la suivante:

«Titre III.- Option de vente

Art. 7. Si:

1. Un actionnaire quelconque ou des actionnaires («Actionnaires Vendeur(s)») souhaite(nt) transférer la totalité de ses (leurs) droits légaux et économiques en Actions Ordinaires à une quelconque personne; et

2. Un tel transfert (s'il est enregistré) aurait pour conséquence que plus de 50% des droits de vote relatifs au capital émis de la société seraient transférés à l'acquéreur («l'Acquéreur Potentiel») et toute autre personne avec laquelle il agirait de concert en vue de la détention d'Actions Ordinaires;

alors le ou les Actionnaire(s) Vendeur(s) doit(vent) avvertir par écrit les administrateurs de son (leur) intention de procéder à ce transfert au moins 7 jours avant la date prévue de la vente. Cette notification («Notification») doit reprendre:

- le nombre d'actions que le ou les Actionnaires Vendeur(s) propose(nt) de vendre;
- (si les actions doivent être transférées seulement en échange d'un paiement cash, y compris au moyen d'un emprunt) la nature et le montant de la rémunération de l'acquisition des actions (exprimé en prix par action) ou (dans tous les autres cas, y compris les cas dans lesquels un choix quant au moyen de rémunération est offert) la nature de la rémunération par action et, dans tous les cas, la date à laquelle la rémunération sera payée;
- l'identité de l'Acquéreur Potentiel et, si c'est une société, les personnes qui contrôlent cette société; et
- la date à laquelle la vente devrait avoir lieu.

Art. 8. La Notification doit être accompagnée par une offre écrite et irrévocable de l'Acquéreur Potentiel d'acheter toutes les Actions Ordinaires détenues par tous les actionnaires autres que l'Actionnaire Vendeur, ces actionnaires étant désignés ci-après comme «Autres Actionnaires». Le prix par action offert doit être la même rémunération par action que celle offerte par l'Acquéreur Potentiel à l'Actionnaire Vendeur et déterminé dans la Notification.

Art. 9. L'offre décrite dans l'article 8 doit être maintenue pour acceptation pendant un délai d'au moins 7 jours après la Notification et doit prévoir que l'achat de toute action à laquelle il se réfère sera réalisé au même moment que celui de la vente par l'Actionnaire Vendeur. Cette vente ne pourra être faite avant le premier jour travaillé suivant une période de deux jours au moins après la fin de la période pendant laquelle l'offre était ouverte. Les administrateurs doivent envoyer une copie de l'offre irrévocable de l'Acquéreur Potentiel à chacun des Autres Actionnaires.

Art. 10. Tout Autre Actionnaire peut, dans le délai pendant lequel l'offre décrite dans l'article 8 reste ouverte à acceptation, notifier à l'Actionnaire Vendeur qu'il souhaite accepter l'offre. Pour éviter tout doute, l'offre de l'Acquéreur Potentiel ne doit pas exiger d'aucun Autre Actionnaire:

1. Une quelconque garantie, indemnité, engagement ou tout autre assurance autre que celles qui découlent ou sont en relation avec le nombre d'actions visés par l'offre de l'Acquéreur Potentiel et la capacité de l'Autre Actionnaire à entrer dans ledit contrat de vente des actions;

2. Aucun engagement restrictif qui dans tous les cas limite sa capacité à exercer une activité économique; et la responsabilité générale de chaque Autre Actionnaire dans toute garantie, représentation, indemnité, engagement ou autre assurance qu'il pourrait donner sera limitée à la rémunération payée par l'Acquéreur Potentiel à cet Autre Actionnaire pour le nombre d'actions à laquelle l'offre se réfère.

Art. 11. Si l'Acquéreur Potentiel n'achète pas, au moment déterminé dans son offre comme le moment de l'achat des actions, le nombre d'actions prévu conformément à la notice donnée par un Autre Actionnaire sous l'article 8, aucun Actionnaire Vendeur ne peut vendre aucune de ses actions nominatives à l'Acquéreur Potentiel et les administrateurs refuseront d'enregistrer tout transfert interdit en vertu du présent article.»

Sixième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 (14 après renumérotation) des statuts de la société (toutes les autres dispositions de cet article restant inchangées) comme suit:

«**Art. 14.** (...) Le conseil d'administration peut réaliser des distributions intérimaires de dividendes conformément aux dispositions légales et en respectant l'ordre des distributions tel que précisé dans l'article 16 ci-après.»

Septième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 15 (21 après renumérotation) des statuts de la société (toutes les autres dispositions de cet article restant inchangées) comme suit:

«**Art. 21.** Le profit net peut être distribué aux actionnaires de la société en suivant l'ordre suivant:

- premièrement, un dividende préférentiel cumulé égal à 10% calculé sur le montant cumulé de la valeur nominale plus toute prime d'émission payée sur chaque Action Préférentielle détenue par chaque détenteur d'Actions préférentielle, conformément à l'article 44(1) paragraphe 2 de la loi (telle que modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

- deuxièmement, tout autre montant disponible pour une distribution doit être distribué proportionnellement aux détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles. La proportion de ce surplus qui sera payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles sera calculée par rapport au prix total de souscription des Actions Préférentielles (valeur nominale plus prime) alors que la proportion à distribuer aux détenteurs d'Actions Ordinaires sera calculée sur base de la seule valeur nominale des Actions Ordinaires.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 16 (22 après renumérotation) pour y ajouter un deuxième paragraphe (le premier restant inchangé), lequel sera comme suit:

«**Art. 22.** (...) Les produits de liquidation seront distribués en respectant les priorités suivantes:

- premièrement, un montant égal à l'investissement total de chaque détenteur d'Actions Préférentielles (capital plus prime) sera payé à chaque détenteur d'Actions Préférentielles conformément aux dispositions de l'article 44 (1) paragraphe 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

- deuxièmement, un montant égal au capital détenu par chaque détenteur d'Actions Ordinaires (valeur nominale uniquement) sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires; et

- pour finir, tout montant additionnel sera distribué aux actionnaires de la société, proportionnellement entre les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux (2) catégories d'administrateurs et de réorganiser la direction de la société concernant (i) la convocation, le quorum et la majorité requise lors des réunions du conseil d'administration et (ii) les pouvoirs de signature des différentes catégories d'administrateurs.

Dixième résolution

En vue de refléter la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 6 (12 après renumérotation) qui sera comme suit:

«**Art. 12.** La société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non, qui seront nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, par l'assemblée générale de actionnaires.

Le conseil d'administration sera toujours composé de sorte que (i) un (1) administrateur est nommé par l'assemblée des actionnaires sur proposition du domiciliataire de la société (cet administrateur sera désigné comme «Administrateur A») et (ii) pour chaque détenteur d'Actions Ordinaires, jusqu'à deux administrateurs seront nommés par l'assemblée

générale des actionnaires sur proposition de chaque détenteur d'Actions Ordinaires (ces administrateurs seront désignés comme «Administrateurs B»).

Le nombre d'administrateurs et le terme de leur mandat sera fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être réélus ou renvoyés à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.»

Onzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide également de modifier le troisième et le quatrième paragraphe de l'article 7 (13 après renumérotation) (les deux premiers paragraphes restant inchangés) comme suit:

«**Art. 13.** (...) Les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg et se tiendront valablement si un (1) Administrateur A et une majorité d'Administrateurs B sont présents ou représentés (une procuration étant seulement possible entre administrateurs, celle-ci doit être donnée par lettre, télégramme, telex ou facsimile). Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, pourvu que toute décision soit prise à la majorité incluant une majorité d'administrateurs B.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Douzième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 9 (15 après renumérotation) qui sera comme suit:

«**Art. 15.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'Administrateur A et une majorité d'Administrateurs B, ou par la seule signature de l'administrateur délégué ou, en cas de pluralité d'administrateurs délégués, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs délégués, excepté en cas de décisions spéciales concernant la signature autorisée dans le cadre de la délégation d'un pouvoir spécial de signature ou d'une procuration donnée par le conseil d'administration conformément à l'article 16 ci-après.»

Treizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission de MONTEREY SERVICES S.A. et de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour et de leur accorder une décharge en conséquence.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer jusqu'à 2010:

- Neill Anthony Gordon Treasure, Chartered Surveyor, né le 27 septembre 1959 à St Albans, Hertfordshire, résident anglais, domicilié à «Greycote», 9 Green Dragon Lane, Flackwell Heath, Bucks, HP10-9JZ;

- Elizabeth Mary Le Poidevin (née Lowe), née le 26 août 1954 à Woking, Angleterre, dirigeant de société résidant professionnellement ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED, La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1BJ; et

- Kailayapillai Ranjan, né le 4 mai 1961 au Sri Lanka, chief executive officer, résidant au 1 Garden way, Loughton, Essex, IG 10 2sf,

Administrateurs B de la société;

et de confirmer que suite à la modification de l'article 12, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A. est Administrateur A.

Quinzième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, vol. 147S, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 octobre 2005.

P. Bettingen.

(094688.3/202/480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

11511

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.753.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(089815.3/5387/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

UNITED CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.614.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(089816.3/5387/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

VIGANEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 75.923.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(089817.3/5387/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

DOJOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.
R. C. Luxembourg B 111.447.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Joseph Dohogne, agent commercial indépendant, né à Ougree (Belgique), le 18 décembre 1952, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DOJOLUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pommerloch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société aura pour objet toutes activités ayant trait à l'intermédiation commerciale au sens le plus large, en ce compris la formation de vendeurs, avec en particulier la représentation commerciale de fabricants de cuisines, pour tous les produits que ces derniers sont susceptibles de proposer à la vente (cuisines proprement dites, placards, tables, chaises et autres mobiliers de cuisine, ustensiles les plus divers.).

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Joseph Dohogne, agent commercial indépendant, né à Ougree (Belgique), le 18 décembre 1952, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.
- Est nommé gérant unique, Monsieur Joseph Dohogne, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dohogne, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 27, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2005.

T. Metzler.

(095554.3/222/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NEW RIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.420.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089825.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

RICHEMONT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.429.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089826.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

FNSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.883.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089827.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

S.C.I. VINCHIGNY, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8233 Mamer, 1, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg E 2.668.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Marc Souvignier, indépendant, né à Luxembourg, le 18 janvier 1959, et son épouse Madame Monique Conzemius, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 1962, les deux demeurant ensemble au 1, rue des Jardins, L-8233 Mamer,

mariés sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, le 1^{er} décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 7 décembre 1993, Vol. 807, fol. 14, case 1.

2) Mademoiselle Carole Souvignier, écolière, mineure, née à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1996, demeurant au 1, rue des Jardins, L-8233 Mamer,

3) Monsieur Gilles Souvignier, mineur, né à Luxembourg, le 14 novembre 2001, demeurant au 1, rue des Jardins, L-8233 Mamer,

les comparants sub 2) et 3) étant ici représentés par leur père Monsieur Jean-Marc Souvignier, préqualifié, et leur mère Madame Monique Conzemius, préqualifiée,

agissant en tant qu'administrateurs légaux de leurs enfants.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir.

La Société pourra dans le cadre de son activité, emprunter, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La Société prend la dénomination de S.C.I. VINCHIGNY.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Il est créé deux cents (200) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport.

1) Monsieur Jean-Marc Souvignier, préqualifié, cent soixante parts d'intérêt	160
2) Madame Monique Konzemius, préqualifiée, vingt parts d'intérêt	20
3) Mademoiselle Carole Souvignier, préqualifiée, dix parts d'intérêt	10
4) Monsieur Gilles Souvignier, préqualifié, dix parts d'intérêt	10
Total: deux cents parts d'intérêt	200

Le fonds social de cinq mille euros (EUR 5.000,-) a été mis à la disposition de la Société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opèrera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la Société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la Société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

IV. Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la Société sont exercées conjointement par les sociétaires.

Art. 11. La gestion journalière de la Société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 12. Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

V. Assemblée générale

Art. 13. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la Société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 15. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Marc Souvignier, préqualifié, est chargé de la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.
- 2) Le siège de la Société est établi au 1, rue des Jardins, L-8233 Mamer.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la Société à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Souvignier, M. Conzemius, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 30, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094628.3/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

ITEM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 111.460.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur François Mognon, Gérant, né à F-57000 Metz le 14 juin 1960, demeurant à 5, rue de Biche F-57140 Woippy;
- 2) Monsieur Laurent Martin, Gérant, né à F-92000 Anthony le 3 juillet 1968, demeurant à 23, rue du Général de Gaulle le F-57050 Plappeville.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ITEM LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités concernant la mise au travail de personnel intérimaire ainsi que le conseil en ressources humaines.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^e mardi du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

titre viii: dispositions generales.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur François Mognon, prénommé, cent cinquante-cinq actions.	155
2) Monsieur Laurent Martin, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
 - Monsieur François Mognon, gérant, né à Metz, le 14 juin 1960, demeurant à 5, rue de Biche, F-57140 Woippy.
 - Monsieur Laurent Martin, gérant, né à Anthony, le 3 juillet 1968, demeurant à 23, rue du Général de Gaulle, F-57050 Plappeville.
 - Monsieur Patrice Schäfer, fondé de pouvoir, né à St. Avold, le 11 février 1971, demeurant à 23D, rue Vandernoot, F-57000 Metz.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

La société SEVE S.A., de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 82.421.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.
5. Le siège social de la société est fixé à L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.
6. L'Assemblée nomme Monsieur François Mognon, préqualifié administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Mognon, L. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 41, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

G. Lecuit.

(095632.3/220/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

11518

VDCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.292.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089828.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

RICHEMONT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.202.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089829.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ICHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.553.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089832.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.413.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AMALTHEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089912.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AMALTHEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089909.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

EXIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03534, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXIM S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089836.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ICHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.290.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089837.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 17.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089858.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SINGER S.A., Succursale de FUTURA FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 150.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089860.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AUTOGRILL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.411.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004 de la société AUTOGRILL SPA, inscrite à la Chambre de Commerce de Novara, n° R.E.A. 188902, code fiscal 03091940266 dans lequel ont été consolidés les comptes de AUTOGRILL OVERSEAS S.A., enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AUTOGRILL OVERSEAS S.A.

Signature

(089913.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PARAGON PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 100.162.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089863.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SCHNEIDERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089867.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AB LASER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 90.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089869.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

COMPUTER BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 35.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089872.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

FRANCO MEGISSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089881.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.
